VILLE D'HAUBOURDIN

PEDT

projet éducatif territorial

2021-2024

Intégrant le Plan mercredi

Ville d'Haubourdin

ministère éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

ALLOCATIONS FAMILIALES

La Ville d'Haubourdin a élaboré son Projet Educatif Territorial avec l'ensemble des partenaires contribuant à la définition et à la mise en oeuvre des actions en direction de la jeunesse.

Le PEDT s'appuie sur les textes réglementaires suivants :

• Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013)

• Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires dans le premier degré

• Circulaire interministérielle n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial

• Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre

• Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article n° 67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

• Arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré

• Décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

• Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

• Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Consultation des acteurs locaux :.....Comité technique du PEDT du15 novembre 2021
Date de présentation du projet :.....Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Le PEDT définit la politique menée à destination des 0 – 25 ans et intègre le Plan Mercredi.

Durée du projet :.....2021-2024
Porteur du projet :.....Ville d'Haubourdin
Territoire concerné :.....commune d'Haubourdin (territoire de veille)

RESPONSABLE DU PROJET : Pierre BEHARELLE, Maire d'Haubourdin
ELU DELEGUE : Marc BUQUET, adjoint aux affaires scolaires
COORDINATION : Julie HOUZIAUX, Directrice jeunesse, sport, loisirs et culture
ADRESSE : 11 rue Sadi Carnot BP 70159, 59482 HAUBOURDIN cedex

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 4

I/DESCRIPTION DU TERRITOIRE 5

1 - Le public 5

2 - Le rythme de l'enfant 6

3. Dispositifs concernés 11

4. Les moyens structurant le territoire 12

II/ PILOTAGE ET OBJECTIFS 16

1. Le Comité technique du PEDT 16

2. Les autres instances 16

3. Les objectifs partagés et effets attendus 17

III/ LES ACTIONS 2021-2024 20

1. Une offre éducative diversifiée et accessible 20

2. Promouvoir le vivre ensemble dans un cadre de vie amélioré 22

3. Garantir la continuité éducative par une dynamique d'acteurs 24

V/ EVALUATION 26

CONCLUSION 28

ANNEXE : PLAN MERCREDI 29

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en place des contrats de ville, un diagnostic réalisé à l'échelle de l'agglomération lilloise a proposé à la commune d'Haubourdin deux axes prioritaires : l'urbanisme et l'éducation. Le diagnostic fait par la ville a élargi les champs d'intervention en définissant également deux sous-axes prioritaires : l'habitat / l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté / la participation des habitants, et des axes secondaires : la santé, la sécurité, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, l'éducation, l'insertion et l'emploi.
Depuis, à travers ses politiques éducative, sportive, culturelle, loisirs, jeunesse, la Ville d'Haubourdin mène des actions qui favorisent :
• l'accès au sport, à la culture, aux loisirs des enfants et adolescents de 2 à 18 ans ;
• l'apprentissage de la vie associative et de la citoyenneté ;
• le développement de connaissances, d'aptitudes et de capacités, (maîtrise de son corps, communication…)
Autant de facteurs qui concourent à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des enfants et adolescents de cette classe d'âge.
Forte des différents dispositifs auxquels elle a adhéré, la Ville d'Haubourdin a toujours travaillé à l'évolution de sa politique d'éducation et de jeunesse en fonction des besoins du public. Au fil du temps, de nouveaux axes ont émergé :
• le besoin en lieux d'accueil
• la réussite éducative et l'insertion
• le soutien à la parentalité

Cette démarche volontariste place l'éducation au centre des priorités et montre la responsabilité que la collectivité prend face aux enjeux éducatifs, au côté de ses partenaires que sont l'Education Nationale, les parents, les associations, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF, l'UTPAS et les autres acteurs de l'enfance et de la jeunesse du territoire.

Le premier Projet Educatif Territorial 2014-2017 a rappelé la nécessaire collaboration et mise en cohérence de tous les acteurs éducatifs locaux pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

Suite à l'évaluation du premier Projet Pédagogique Territorial, les axes de travail identifiés dans le Projet Educatif Territorial 2017-2020 étaient les suivants :

- la poursuite de la coopération des acteurs et de la continuité éducative : par un maintien et un développement des instances de concertation et des outils de transversalité
- la parentalité : accueillir, orienter, accompagner les familles
- les rythmes scolaires : les aménagements adaptés aux besoins des enfants
- le public 11-17 ans : autonomie des jeunes, adaptation de l'offre au besoin

La mise en place du Plan Mercredi, centré sur les accueils de loisirs du mercredi organisés par le Centre social, a intégré en septembre 2019 le temps de la pause méridienne et les accueils du matin et du soir, organisés par la Ville sur le temps périscolaire, renforçant cette complémentarité éducative sur un territoire ainsi que la recherche d'une offre accessible et diversifiée pour tous.

I/DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le projet concerne la commune d'Haubourdin (15 894 habitants – Insee au 1er janvier 2021). Il n'y a pas de développement d'un projet intercommunal pour le moment. La Ville a été exclue de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Certains quartiers sont classés «territoires de veille». La Ville est sortie du Dispositif de Réussite Éducative. Elle participe au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) auprès des Villes de Loos et Emmerin, instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité.
Le plan mercredi concerne les 2-11 ans scolarisés ou résidant sur la commune d'Haubourdin.

1 - Le public

Le Projet Éducatif Territorial est un outil de travail et de réflexion pour la tranche d'âge 0-25 ans (révolus) des enfants et jeunes résidant sur la commune où y étant scolarisés. A titre indicatif, ci-dessous, quelques chiffres* qui donneront un aperçu quantitatif d'une partie de la tranche d'âge concernée par le projet.

Nb d'enfants 0-2 ans révolus	*Nb d'enfants 3-5 ans révolus*	*Nb d'enfants 6-11 ans révolus*	*Nb de jeunes 12-17 ans révolus*	*Total 6-17 ans*
582	596	1141	1012	3331

** chiffres CAF – décembre 2020*

Public scolarisé, concerné par le PEDT et le plan mercredi - chiffres 2021-2022 (avec des élèves issus d'autres communes)

• **Ecoles Publiques :**
Niveau maternel moins de 3 ans (TPS) : 26
Niveau maternel entre trois et cinq ans : 452
Niveau élémentaire : 738
TOTAL : 1216

- École maternelle Louis Cordonnier
Rue du Capitaine Haezebrouck
- École maternelle La Pépinière
Avenue de la Pépinière
- Groupe Scolaire Le Petit Prince
Rue Léon Gambetta
- École élémentaire Léo Lagrange
Avenue de l'Europe
- École maternelle Théophile Crapet
Avenue Roger Salengro
- École maternelle Pierre et Marie Curie
Avenue de l'Europe
- École élémentaire Louis Cordonnier
Rue du Capitaine Haezebrouck
- École élémentaire Roger Salengro
Avenue de Beaupré

• **Ecoles Privées :**
Niveau maternel moins de trois ans (TPS) : 21
Niveau maternel entre trois et cinq ans : 134
Niveau élémentaire : 240
TOTAL : 395

École Privée La Sagesse, 49 Rue Albert Vanderhaghen
École Privée Saint Michel, 50 Rue du Général Leclerc

Public également concerné par le PEDT (avec des élèves issus d'autres commune)

• **Collèges et Lycées :**
- Lycée général et professionnel Beaupré : 1477 élèves
avenue du Beaupré
- Collège privé La Sagesse : 290 élèves
49 Rue Albert Vanderhaghen
- Collège Le Parc : 384 élèves
avenue de l'Europe
- Collège Jules Ferry : 718 élèves
Rue du Capitaine Haezebrouck

2 - Le rythme de l'enfant

a) L'organisation de la semaine les élèves de primaire

La Ville a transmis à l'Inspection de l'Education Nationale les emplois du temps ci-dessus, validés conjointement par le Conseil Municipal et les Conseils d'Ecole sur proposition du comité technique, accompagnés d'un courrier de demande de dérogation pour une application à compter de septembre 2019. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a validé ces horaires.
Le temps scolaire s'organise sur 4 jours, la coordination avec les autres temps se fait de la manière suivante :

voir page suivante

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7h-8h30 ACM ville	7h-8h30 ACM ville	8h-9h ACM Centre social	7h-8h30 ACM ville	7h-8h30 ACM ville	
8h30-11h45/50 Enseignement	8h30-11h45/50 Enseignement	9h-12h ACM Centre social	8h30-11h45/50 Enseignement	8h30-11h45/50 Enseignement	
11h45/50- 13h40/50 ACM Ville (public) pause méridienne (privé)	11h45/50- 13h40/50 ACM Ville (public) pause méridienne (privé)	12h-14h ACM Centre social	11h45/50- 13h40/50 ACM Ville (public) pause méridienne (privé)	11h45/50- 13h40/50 ACM Ville (public) pause méridienne (privé)	14h-18h samedi loisirs centre social et ACM 11-17 Ville
13h40/50 -16h25/30 Enseignement	13h40/50 -16h25/30 Enseignement	14h-17h30 ACM Centre social	13h40/50 -16h25/30 Enseignement	13h40/50 -16h25/30 Enseignement	
16h25/30-19h ACM Ville / CLAS centre social APC (selon planning et école)	16h25/30-19h ACM Ville / CLAS centre social APC (selon planning et école)	17h30-18h30 ACM Centre social	16h25/30-19h ACM Ville / CLAS centre social APC (selon planning et école)	16h25/30-19h ACM Ville / CLAS centre social APC (selon planning et école)	

Note : Plan mercredi

Les Activités Pédagogiques Complémentaires tiennent compte de l'organisation du temps périscolaire et sont le lieu de partenariat entre l'école et la Ville.

Les membres du comité PEDT n'ont pas fait part de modifications nécessaires. L'emploi du temps est maintenu à l'identique.
Les échanges pendant le comité ont montré que la période COVID a obligé les écoles à mettre en place des organisations spécifiques pour éviter le brassage (horaires décalés, accès différenciés,...) mais ces mesures ne seront appliquées que pendant la durée des mesures sanitaires.
Le décalage de 5 min entre la maternelle et l'élémentaire semble suffisant, excepté pour les fratries divisées entre Léo Lagrange et le Pépinière où le temps de déplacement entre les deux écoles est plus important. Cela ne pose pas de souci pour l'instant car en raison du contexte COVID les écoles ont pu aménager les horaires d'accueil ce qui laisse plus de temps aux familles pour faire la route. Cependant, les directeurs seront vigilants et feront remonter les éventuels soucis pour que des solutions soient proposées aux familles concernées.
Le fonctionnement actuel convient au centre social qui assure la récupération des enfants à la sortie des écoles pour l'accompagnement à la scolarité.

b) Les accueils périscolaires municipaux

Ils sont déclarés en accueils collectifs de mineurs.

Les accueils municipaux le matin et le soir
• un accueil le matin avant l'enseignement de 7h à 8h20 :
Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes sont proposées aux enfants pour bien commencer la journée et vivre une transition douce entre la maison et l'école.
• un accueil le soir après l'enseignement de 16h25 (maternelles) ou 16h30 (élémentaires) à 19h :
Les enfants pris en charge après l'école peuvent prendre un goûter fourni par les parents. Différentes activités sont proposées selon l'envie de l'enfant. Les départs sont échelonnés.

Les accueils sont organisés selon 3 axes :
- temps calme autour du livre
- temps de loisirs créatif
- temps de partage avec les autres autour de jeux de société ou de plein air selon la météo
Selon son humeur, son état de fatigue l'enfant mène l'une ou l'autre de ces activités. Elle peut être interrompue quand le parent vient chercher l'enfant. Elle peut être prolongée avec le parent sur place ou à la maison si ce dernier le souhaite.

Un accueil le midi : la pause méridienne
La pause méridienne est un temps d'animation et un temps de restauration organisés en un, deux voire trois services. Pendant le temps d'animation, les enfants ont le choix entre 4 espaces de jeux (calme, sportif, libre, créatif). La participation des enfants est basée sur leur libre choix selon leurs aspirations, leurs attentes, leurs besoins.
La Ville d'Haubourdin s'inscrit dans une démarche de qualité en terme d'accueil, par la formation des personnels et le respect des normes d'encadrement mais aussi par les exigences du cahier des charges des repas (sécurité et équilibre alimentaires, produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, accueil d'enfants souffrant d'allergies alimentaires…).
La Ville peut faire appel à des intervenants extérieurs pour proposer des activités spécifiques : ateliers philosophiques, ateliers arts plastiques,…
Le temps de pause méridienne est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires. Ces temps sont ouverts aux élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques et privées.

Modalités
Pour l'ensemble de ces temps périscolaires, la Ville propose :
• un taux d'encadrement adapté : un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans / un adulte pour 18 enfants de 6 ans et plus
• du personnel qualifié : formation BAFA, Atsem, CAP petite enfance ainsi que BAFD et BPJEPS pour l'encadrement. Des intervenants extérieurs. Un parcours de formation pour les agents.
• du matériel : matériel pédagogique et sportif
• une équipe de coordination qui accompagne les encadrants, les conseille

La politique tarifaire est accessible. La Ville a mis en place, pour le paiement des services périscolaires un compte famille. Les démarches de paiement s'en voient simplifiées.
Seuls les enfants inscrits préalablement au service (15 jours avant) et ayant réservé l'activité

peuvent en bénéficier. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être remis par le parent ou l'enseignant au personnel municipal de la garderie.
Le tarif du second créneau du soir est majoré car le retour tardif de l'enfant à la maison n'est pas encouragé. Tout créneau entamé est dû.

Prise en charge du handicap
Les accueils périscolaires accompagnent les enfants à besoins spécifiques. Des espaces « Snoezelen » ont été mis en place dans chaque école publique avec le soutien de la CAF (aide à l'investissement) et des papillons Blancs (aide à l'acquisition et à la conception d'outils pédagogiques), pour offrir aux enfants en éprouvant le besoin, un sas de décompression. L'école et les acteurs des temps périscolaires s'associent pour accompagner au mieux l'enfant dans tous les temps, lors de réunions de coordination spécifiques. Le Centre social peut être associé si l'enfant le fréquente, tout comme les services sociaux du département ou les Moutatchous. La municipalité essaie autant que faire se peut de recruter l'Assistant de Vie Scolaire de l'enfant sur les temps périscolaires pour garantir la continuité et rassurer l'enfant. Une prise en charge dans le cadre du dispositif MDPH est parfois possible.

La période COVID a mis en lumière une tension dans certains restaurants scolaires liées à un sureffectif. Les enfants pour respecter la distanciation et le non brassage sont parfois soumis à 3 ou 4 services. L'enfant a moins de temps pour manger, l'accompagnement par les agents est plus limité, le gâchis alimentaire s'en trouve accentué.

Le secteur périscolaire est également fragilisé par un absentéisme fort de l'encadrement. Cette difficulté est renforcée par le respect des taux d'encadrement fixés par la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Afin de palier des absences et de renforcer les équipes d'animation, l'Espace Jeunes est sollicité dans les différentes écoles. C'est une opportunité pour l'Espace Jeunes d'être présent à l'intérieur de l'école. Cela permet d'être en contact avec les futurs jeunes de l'Espace Jeunes. Parfois, l'urgence des remplacements impacte aussi l'organisation pédagogique de la structure.

La formation des agents (BAFA, BAFD, autres formations thématiques) et la structuration des temps d'accueil ainsi que leur inscription dans le cadre des accueils de loisirs a permis une meilleure qualité d'accueil. Les services constatent moins de réclamations des familles et un apaisement des enfants malgré un contexte difficile. Les cas complexes sont de plus en plus identifiés et plus rapidement ce qui permet au réseau de partenaires de se mobiliser dans une démarche de continuité éducative (parents, collectivité, éducation nationale,…). On constate une satisfaction des parents et des élèves, qui se traduit par un taux de fréquentation élevé, l'émergence de projets transversaux scolaires/périscolaires, l'amélioration de l'accueil d'enfants en situation de handicap, la montée en qualification des agents périscolaires.

c) les activités du mercredi du Centre Social (voir Plan Mercredi)

La Ville a délégué au Centre Social l'organisation des mercredis loisirs. Ce dernier décline ces accueils sur ses trois antennes de quartier : Heurtebise, Petit Belgique et Le Parc.

Les objectifs des accueils du mercredi sont les suivants :
* Développer les valeurs du Vivre Ensemble
* Développer la curiosité, l'imaginaire et la créativité des enfants
* Respecter les rythmes de l'enfant, ses choix et ses envies
* Impliquer les parents dans la vie du Centre

Les enfants de 2-5 ans, 6-10 ans et 11-17 ans mènent les activités de 9h à 12h et de 14h à 17h30. L'accueil se fait à 8h30 et 13h30. Les enfants peuvent être pris en charge sur le temps du midi pour la restauration. Une garderie est proposée à 8h le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. L'inscription se fait au trimestre.
Les tarifs sont fonction du quotient familial et de la composition de la famille, par demi-journée. Le dispositif Loisirs Equitables Accessibles de la CAF est appliqué.
Les activités proposées sont diversifiées afin de plaire au plus grand nombre et de permettre un champ de découvertes large :
- Arts plastiques
- jeux sportifs
- grands jeux
- ludothèque
- rencontres intergénérationnelles
- sorties piscine
- sorties culturelles sur le territoire et la métropole

Le mercredi matin, plusieurs ateliers sont proposés et les enfants choisissent leur activité selon leurs souhaits et besoins. L'après-midi est consacré aux grands jeux et aux sorties. Les activités sont souvent organisées en cycle avec une notion de progressivité. Les partenariats sont nombreux sur le territoire, notamment avec les équipements culturels, les maisons de retraite, les écoles. Les mercredis du Centre Social sont décrits plus longuement dans le Plan Mercredi en annexe.

L'accueil du Centre social est possible à partir de 8h30. Certains parents ont pu faire remonter le souhait d'une ouverture à 8h00 pour raisons professionnelles. Les parents expriment leur satisfaction quant à la prise en charge des enfants par le Centre Social le mercredi et pendant les petites vacances.

d) les activités des autres partenaires

Les associations locales ont participé à l'élaboration du projet éducatif, elles en partagent les objectifs et certaines adaptent leur fonctionnement aux nouvelles exigences.
Ainsi, les accueils de loisirs du Centre Social des petites vacances, samedis et mois de juillet, mais aussi le dispositif CLAS. Ce dispositif vise à accompagner l'enfant dans ses devoirs après l'enseignement en utilisant d'autres méthodes pédagogiques que celles de l'école, en complémentarité. Une vraie continuité s'installe avec l'école par des échanges réguliers entre animateurs et enseignants. Les moyens utilisés sont le jeu, le collectif pour développer la motivation. La place des parents est fondamentale dans ce dispositif. Des temps d'ateliers encouragent leur présence auprès de leurs enfants. La présence de la référente famille de la

structure est renforcée.
Les clubs sportifs et autres associations (exemple : l'épicerie solidaire La Pioche) participent de la politique d'accueil des enfants et des jeunes en proposant des stages pendant les périodes de vacances scolaires. Les associations locales accueillent enfin les jeunes pour des temps de bénévolat dans le cadre des contreparties prévues par la Ville pour la bourse au permis.

Les échanges autour du projet éducatif sont pris en compte dans les projets et fonctionnements de l'Institut Médico-Educatif Le Fromez et du Centre d'Observation, de Placement et de soin des Moutatchous. Les partenaires travaillent à l'inclusion des publics concernés au travers de la scolarisation ou d'autres projets transversaux. Outre les dispositifs habituels de l'Education Nationale, notamment le dispositif ULIS, le groupe «Frimousses» et la classe «Léo», sont les deux dispositifs inclusifs à Haubourdin pour des élèves en situation de handicap. Il s'agit d'un partenariat de la municipalité d'Haubourdin, de l'Association « Les Papillons Blancs de Lille » et plus particulièrement, l'Institut Médico-Educatif « le Fromez », implanté à Haubourdin, et de l'Education Nationale. Il s'agit de permettre à des élèves bénéficiant d'une orientation « IME » pour leur scolarité, de poursuivre celle-ci de façon plus inclusive, tout en bénéficiant de:
- Un enseignement très adapté
- Un soutien éducatif personnalisé
- Des rééducations et des soins
- Un cadre et un rythme adapté

Les différents acteurs travaillent auprès de chaque élève de l'école la notion de « vivre ensemble », sensibilisation des parents d'élèves. Enfin, les enseignants et le personnel municipal sont sensibilisés à l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap.

Des exemples d'actions concrètes :
- Élaboration d'un règlement intérieur commun
- Récréations et cours de sport partagés
- Participation des élèves de la « classe Léo » aux activités de sciences et informatique des CM2

Les écoles travaillent également avec les Moutatchous pour faciliter la scolarisation des enfants accueillis. Un travail spécifique est également mené par l'Education Nationale pour l'accueil des enfants ayant une reconnaissance MDPH avec l'intervention du SESSAD, l'usage du MAKATON.

Les collèges et lycées sont associés à la réflexion autour du Projet Educatif Territorial et s'inscrivent dans un partenariat étroit en matière d'éducation avec la Ville : projets en partenariat avec l'espace jeunes, avec les structures culturelles...Les représentants des établissements siègent au comité PEDT.

3. Dispositifs concernés

Le Projet Educatif Territorial recouvre l'ensemble des dispositifs liés à la politique enfance jeunesse de la Ville et des partenariats avec les différents acteurs éducatifs. Ces différents dispositifs sont donc articulés les uns avec les autres :

• **le contrat unique d'agglomération Lille Métropole :** Dans le cadre de cette programmation, en 2015, la Ville avait souhaité valoriser : réussite éducative, politique Jeunesse, fonction parentale, accès à l'emploi des jeunes, prévention santé et lutte contre les incivilités. A noter que la Ville est sortie du dispositif Politique de la Ville mais est toujours en territoire de veille et s'inscrit toujours dans ces thématiques.

• **le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :** un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance, jeunesse et parentalité. Ce développement repose sur : un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur quatre années, un financement contractualisé en fonction du projet retenu. Le CEJ reprend les actions engagées par la Ville, le CCAS et le Centre Social. Le CEJ prendra fin au 31 décembre 2021.
Il sera remplacé par la Convention Territoriale Globale. Elle a pour objectif de contractualiser le partenariat pour le renforcement de l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Cette convention doit être partagée entre tous les partenaires du territoire autour d'axes à élaborer. Un diagnostic est réalisé ainsi qu'un plan d'actions. La convention dispose d'un volet financier qui proposera la même enveloppe territoriale que le CEJ.

• **Le dispositif Publics et Territoires de la Caisse d'Allocations Familiales** visant à réduire les inégalités concernant le niveau de service rendu et la nature des réponses mises en oeuvre sur les territoires. L'objectif est de répondre aux besoins particuliers des familles, prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire selon plusieurs axes déterminés. La Ville d'Haubourdin s'est engagée dans trois axes : accueil et handicap, soutien aux projets adolescents, projets innovants.

• **Prestation de service jeunes :** Cette prestation de service de la CAF a pour objectif de faire évoluer et de développer l'offre proposée aux jeunes en termes d'accompagnement et d'activités. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés développant des projets innovants et adaptés aux aspirations des adolescents. L'espace jeunes relève de cette prestation.

• **Le Plan Mercredi** qui permet d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatif répondant aux critères d'une charte qualité, le mercredi. L'État, en partenariat avec les CAF, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux et faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

4. Les moyens structurant le territoire

a) Les équipements

Les équipements de la Ville bénéficient à tous les temps de l'enfant. Selon l'activité, la localisation

du lieu d'accueil, le moment de la journée ou de la semaine, les locaux mis à disposition se font en cohérence avec le besoin. Des moyens de mobilité peuvent être proposés ou les modes de déplacement doux encouragés.
Différentes conventions structurent la cohabitation des activités de chaque acteur pour un partage harmonieux des locaux. Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Ville signe notamment chaque année avec les directeurs d'école, une convention de partage des locaux et du matériel. Cette convention définit l'utilisation des locaux et du matériel scolaires entre l'équipe éducative et les intervenants encadrant les activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (temps de garderie, de pauses méridiennes et nouvelles activités périscolaires). Ce document permet de réguler le fonctionnement pendant l'année, garantir les responsabilités de chacun, permettre des conditions d'accueil favorables pour les enfants. De la même manière, pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, une convention tripartite est signée entre la Ville, le Centre Social et l'école lorsque des locaux scolaires sont utilisés. Des conventions d'occupation encadrent également l'accès des associations aux locaux municipaux.

Les équipements sportifs
Une vingtaine de pratiques sportives est répertoriée avec différents clubs afférents. Avec des équipements sportifs dans chaque quartier, la pratique du sport est diversifiée et accessible à tous.
- Petit Belgique : Therey Godin, stade Beaupré, terrain synthétique, salle GRS, courts de tennis, stand de tir, piste d'athlétisme, city stade
- Le Parc : Salles Lisbonne, Bucarest, Tapis Vert, city stade, salle de tennis de table
- Le Centre-Heurtebise : salle du Bocquiau, plateau Cordonnier, salle de gymnastique, piscine intercommunale, salle tennis de table, stade Crépy, mini stade Valmy

Les équipements culturels
- Le Centre Culturel Paul-André Lequimme et la Ferme du Bocquiau : une programmation culturelle tout public et toutes disciplines avec régulièrement des actions en direction du jeune public, des écoles, du Centre social. Des ateliers de pratiques artistiques (théâtre, arts plastiques).
- la Bibliothèque proposant un fonds documentaire, des espaces de travail et des animations
- l'Ecole de Musique qui propose de l'éveil musical dès 4 ans puis un parcours de formation musicale et de pratique instrumentale à partir de 8 ans.

Les équipements d'accueil et de loisirs
- 3 antennes du Centre Social : Petit Belgique, Centre/Heurtebise, Le Parc
- la ludothèque du Centre Social: L'île aux jouets est une salle de jeux éducatifs et de société, ouverte aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte. Des temps d'activités autour du jeu y sont également organisés.
- des espaces extérieurs : mare pédagogique, jardin public, bois de la Tortue, bois de l'Evêché, marais de la Canteraine
- un Espace Jeunes : un équipement permettant des accueils de loisirs et un accueil foyer, complémentaires de l'offre du Centre social. L'organisation des services municipaux a été repensée pour les rendre plus visibles, plus accessibles et favoriser les passerelles entre tous les dispositifs dédiés à la jeunesse. Au sein de l'Espace jeunes, on trouve désormais deux pôles : un pôle animation : accueils de loisirs 11-17 ans (et 2-17 ans au mois d'août), espace projets,

Point Information Jeunesse, Conseil Municipal des enfants et Conseil de jeunes et un pôle prévention jeunesse (plus de 11 ans) et soutien à la parentalité (parents d'enfants de 0 à 25 ans).

Les équipements scolaires
Les écoles Crapet et Salengro ont été reconstruites dans une démarche de haute qualité environnementale. Elles proposent des espaces adaptés à l'enseignement mais également à des activités périscolaires, d'accueils de loisirs et associatives. La Ville mène également des travaux de rénovation et d'amélioration des autres établissements régulièrement.

Les équipements de l'enfance
La Ville dispose d'un relais d'assistantes maternelles (CCAS), d'une maison de la petite enfance (CCAS), d'un multi accueil (Centre social) ainsi que des modes d'accueil collectifs privés.
Une antenne de la PMI est également active sur la Ville, ainsi que d'autres services dédiés à l'enfance portés par l'UTPAS du secteur.

Parentalité
L'Apparté, un lieu d'accueil pour les parents lors de rendez-vous individuels dans le cadre de la prévention jeunesse et soutien à la parentalité
Le lieu d'Accueil Enfant Parents – la Villa multicolore du centre social, pour les moins de 4 ans et leurs parents. Un espace de jeu, de détente, d'écoute et de parole.

b) Les intervenants de la municipalité

La Ville met à disposition dans le cycle 3 des écoles publiques et privées un éducateur sportif.
Un dumiste intervient également dans les écoles privées et publiques, élémentaires et maternelles.
Un volontaire du service civique propose également aux écoles des actions autour du développement durable ou les informe de dispositifs nationaux ou locaux.
Des projets ponctuels peuvent être proposés aux écoles, aux structures petite enfance et d'accueil de loisirs, offrant aux enfants une discipline artistique, sportive ou de loisirs avec un intervenant extérieur qualifié.

c) Les dispositifs financiers pour l'accès de tous aux activités

• **Le Passeport Loisirs.** Il prévoit l'attribution d'une bourse représentant 50 % du montant de l'inscription ou de la cotisation aux clubs sportifs et autres associations de la ville, plafonnée à 31€ par demandeur, sous conditions (être Haubourdinois, être âgé de 3 à 25 ans, être écolier, collégien, lycéen ou assimilé, étudiant boursier à la charge des parents, demandeur d'emploi, salarié. Dans tous les cas, le quotient familial doit être inférieur à 600 €. Enfin l'activité choisie doit être pratiquée à Haubourdin).

• **Le Centre Social et le Centre Culturel ont adhéré au dispositif Crédit Loisirs**. Il s'agit d'un dispositif d'accès à la culture comprenant une carte d'adhésion (gratuite) permettant d'acheter

des chéquiers Crédit-Loisirs composés de 4 coupons. Ces coupons permettent de payer l'entrée d'une grande majorité des programmations culturelles de la Métropole lilloise, notamment celle du Centre Culturel d'Haubourdin. Le Crédit-Loisirs s'adresse aux personnes dont la situation financière est un obstacle à la participation aux évènements culturels de la Métropole : personnes sans ressources, demandeurs d'emploi, personnes en formation, en contrat aidé, allocataires du RSA et/ou bénéficiaires de la CMU, …

• La facturation des activités périscolaires de la Ville se fait **au quotient familial** depuis le passage du service en accueil de loisirs.

• **Le dispositif Loisirs Equitables Accessibles de la CAF** : il facilite l'accès aux accueils de loisirs pour les familles les plus vulnérables en attribuant une subvention de fonctionnement aux gestionnaires pour garantir le montant maximal de recettes et compenser les participations familiales les plus faibles.

• Depuis 2015, une **bourse au permis et une bourse au BAFA** ont été créées. Les jeunes bénéficient de la bourse BAFA, d'un montant maximum de 300€ en fonction du QF de la famille, pour financer le stage de base. Au cours de leur parcours, outre la formation, ils découvrent le centre social et l'Espace Jeunes avec qui ils mènent des projets et passent leur stage pratique.
Une bourse au permis a également été mise en place. Les jeunes bénéficient, d'un montant maximum de 250€ pour financer le code de la route. Au cours de leur parcours, ils effectuent 25 heures de bénévolat dans une association haubourdinoise, ce qui permet à certains de prolonger leur engagement au-delà de ce qui est attendu initialement.
Les bourses aux départs autonomes, sollicités par des jeunes qui souhaitent partir, en France ou à l'étranger dans le cadre de leurs loisirs, leurs études ou leur engagement citoyen.

II/ PILOTAGE ET OBJECTIFS

1. Le Comité technique du PEDT

Sous le pilotage du Maire de la Ville et de l'adjoint délégué, un comité technique a été missionné pour l'élaboration du PEDT, le suivi et l'évaluation du PEDT. Il est composé de tous les acteurs enfance et jeunesse pour le public des 0-25 ans. Il a en charge également l'élaboration et le suivi du Plan Mercredi.
Le comité se réunit au moins deux fois par an en plénière. L'objet de ces rencontres porte sur le partage et la coordination des actions et l'évaluation du PEDT. Le comité technique est amené à missionner des sous-groupes de travail (rythmes scolaires, parentalité, Plan Mercredi...).

Institutionnels :
• Les adjoints délégués : affaires scolaires , jeunesse, culture, petite enfance
• CAF
• UTPAS
• Membres de la commission école
• Services municipaux éducation jeunesse, police, ressources humaines, sport, équipements culturels, restauration, finances
• Services du CCAS : coordination petite enfance

Education Nationale :
• Inspecteur de l'Education Nationale et les conseillers pédagogiques
• Directeurs d'écoles publiques et privées, enseignants d'écoles publiques
• Représentants des collèges et lycée de la ville

Associatifs :
• Centre Social
• Centre d'Activités Sportives
• Représentants issus des clubs sportifs

Autres partenaires :
• 1 parent d'élève par école
• Union des Familles
• Apprentis d'Auteuil
• Le Centre d'Observation, de Placement et de Soins des Moutatchous
• IME le Fromez

2. Les autres instances

Le Conseil Municipal :
Il s'est prononcé et a voté les sujets suivants préparés en commission écoles :
• la nouvelle proposition d'organisation du temps scolaire hebdomadaire avant transmission

aux services de l'Education Nationale
• le Projet Educatif Territorial et sa convention
• la charte qualité du Plan Mercredi

Les Conseils d'école :
Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. Il donne son avis sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement. Par ses compétences en matière d'organisation du temps scolaire, il a été consulté quant à la nouvelle proposition d'organisation hebdomadaire. Y siègent également un représentant élu de la municipalité ainsi que le référent unique de l'école (agent municipal). Le Plan mercredi y a également été discuté.

Le comité de la restauration scolaire :
Il est constitué de représentants des parents d'élèves, d'élus et de techniciens de la commune. Il apporte son avis sur les pauses méridiennes.
Lors d'une réunion tous les trimestres après les conseils d'école, ses missions sont les suivantes :
• porter un avis d'usagers du service : remarques et éléments d'amélioration
• proposer des sujets pour les bulletins municipaux, les animations,...
• conseiller sur des grands enjeux : la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'éducation à l'équilibre alimentaire

Comités Prévention Jeunesse :
Le public concerné est les 2-25 ans en deux groupes, un 2-16 ans et un 16-25 ans. Il s'agit d'examiner les situations complexes nécessitant la mobilisation de plusieurs acteurs avec le consentement des familles. Ces réunions 2-16 ans ont lieu par zone géographique (Le Parc, Centre-Heurtebise, Petit Belgique) à raison d'une réunion par trimestre par secteur. Les réunions 16-25 ans se font à l'échelle de la ville. Ces instances garantissent une bonne coordination des acteurs et la continuité éducative. Ces actions sont, avec les cellules de veille et de sécurité, rattachées au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) des villes de Loos, Emmerin et Haubourdin. Les membres signataires de la charte : PPJ, DRE, Apprentis d'Auteuil, Centre d'Activités Sportives, Centre Social Le Parc, CMPP Jean Itard, CMP adultes, CMP enfants, UTPAS, Espace Jeunes, Mission Locale, MLDS, les 6 écoles primaires, les 3 collèges, le lycée Beaupré. Des CPJ intercommunaux sont organisés une à deux fois par an et abordent une thématique spécifique de la prévention (consommation à risque, protection de l'enfance...)

3. les objectifs partagés et effets attendus

Les partenaires du comité PEDT, suite au diagnostic réalisé à l'occasion de la rédaction du premier projet éducatif territorial, ont défini des axes de travail guidant la mise en place d'actions :

• **Garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous par une dynamique**

d'acteurs, un soutien à la parentalité pour
- garantir la complémentarité et la coopération des acteurs
- assurer la communication entre les acteurs
- soutenir la réussite éducative des jeunes

• Promouvoir le vivre ensemble : Citoyenneté, éducation à l'environnement, intégration, lutte contre les discriminations - Développement de l'autonomie et de l'engagement citoyen, prévention et soutien aux jeunes en difficulté pour
- développer l'autonomie et l'engagement citoyen
- créer du lien
- mener des actions préventives et soutenir les jeunes en difficulté

• Favoriser l'épanouissement de tous en assurant l'accès à une offre éducative diversifiée Eveils culturel, artistique et sportif, accessibilité de l'offre pour
- proposer une offre diversifiée et accessible
- s'assurer d'une offre respectueuse du rythme de l'enfant

Ces objectifs sont renforcés et sont recoupés par les **quatre axes de la charte qualité du Plan Mercredi :**
- complémentarité éducative des différents temps de l'enfant
- accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- mise en valeur de la richesse du territoire
- développement d'activités éducatives de qualité

Les **grands axes académiques** ont également été pris en compte dans la conception des activités des différents temps périscolaires. Est recherchée la continuité éducative pour garantir une cohérence des différents temps de l'enfant.

AXE 1 / LA REUSSITE DE TOUS : Déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir

AXE 2/ L'EXCELLENCE POUR TOUS : Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant.

AXE 3 / LA PERFORMANCE AU SERVICE DE TOUS
Objectif : formation des personnels

Les partenaires éducatifs du territoire ont à coeur tout particulièrement d'assurer la continuité éducative et un cadre rassurant pour l'enfant et sa famille en travaillant les transitions entre les différents temps de l'enfant. De nombreux échanges et concertation ont lieu régulièrement entre les partenaires. Des outils de suivi de l'enfant lorsqu'il passe d'un temps à l'autre sont mis en place. Les parents sont associés à cette démarche, ils sont encouragés à communiquer avec les différents acteurs régulièrement sur la situation de leur enfant : absences aux services, mise en place d'un PAI dans le cadre de la restauration scolaire, projet d'accueil spécifique en cas de

handicap…

Les échanges entre le Centre Social et les écoles dans le cadre de l'élaboration du Plan Mercredi ont eu pour effet une collaboration renforcée. Ces partenaires travaillent régulièrement ensemble notamment dans le cadre du dispositif CLAS.

A noter également l'émergence de projets innovants entre les acteurs, telle la formation conjointe enseignants / ATSEM. Suite à la proposition du CNFPT, début 2019, la Ville a souhaité mettre en place une formation réunissant agents faisant fonction d'ATSEM et enseignants des écoles maternelles. L'objectif était de favoriser la continuité éducative pour les enfants et de garantir la place de chacun dans la classe. Cette formation s'inscrivait dans la continuité de la charte des ATSEM signée en août 2018 et des objectifs du projet éducatif territorial. Ce module de formation de 9 heures, était animé par le CNFPT et l'Education Nationale. Cette formation conjointe a permis à chacun de mieux comprendre la place de l'autre, d'échanger sur les pratiques, de favoriser l'harmonie du binôme en classe.

III/ LES ACTIONS 2021-2024

Suite au précédent Projet Educatif et aux enseignements qui en ont été tirés, différents projets seront déclinés dans le présent PEDT. Ils s'appuient également sur des appels à projets des différents partenaires de l'éducation et de l'enfance – jeunesse.

1. Une offre éducative diversifiée et accessible

a) des propositions pour tous

Le numérique
A l'espace jeunes, les équipes travaillent dans les différentes actions d'information, d'animation et de prévention jeunesse au développement des bonnes pratiques numériques (informations, lutte contre le cyberharcèlement, fake news, projet écrans, fabrique numérique, bourse aux projets, promeneurs du net…).
Le Centre social proposera un atelier numérique créatif à destination des 8/25 ans (ACM, de l'accompagnement à la scolarité, des adolescents et des jeunes adultes). Il aura pour objectif la sensibilisation à l'utilisation de l'outil informatique (solution d'équipement pour les familles à revenus modestes, réalisation de projets, ateliers de réparation informatique) en s'appuyant sur des artistes, des journalistes, des techniciens informatiques.
La Ville a répondu à l'appel à projet de l'État « socle numérique » pour l'équipement des écoles et la réduction de la fracture numérique. Les écoles privées sont également concernées. L'équipement se fera sur plusieurs années scolaires en élémentaires (déjà fait pour les CM2) et en maternelles. Il s'agira selon le besoin de tablettes ou d'Ecrans Numériques Interactifs (ENI).

La culture
Le Centre social proposera « Génération Ados ». Un accueil exceptionnel sera ouvert le vendredi soir, sur chaque quartier tous les deux mois autour de découvertes : musique, danse, théâtre, mode, peinture.
La Ville prend les dispositions pour proposer prochainement le « pass culture » pour accéder à la programmation du Centre culturel d'Haubourdin et de la Ferme du Bocquiau. Ce dispositif, du Ministère de la culture, permet d'avoir accès l'année des 18 ans à une application sur laquelle le jeune dispose de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon ses envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).
Dans le cadre du parcours artistique et culturel de l'élève, il est demandé la mise en place dans chaque école d'un projet fédérateur, pouvant toucher l'école dans son ensemble. Le projet est à intégrer au prochain projet d'école et à travailler en équipe.

Ecoles	*Projets*
Salengro	UTOPIA : chorale avec l'école de musique et le Collège Jules Ferry
Salengro-Crapet	BCD : créer un tiers-lieu ouvert sur le quartier du Petit Belgique
Pierre et Marie Curie	Intervention dumiste Découverte des peintres : en lien avec les familles (énigmes via l'ENT)
La Pépinière	Intervention dumiste : chorale Exposition autour d'artistes
Léo Lagrange	École et cinéma à l'Agora de Santes projet concerts de Poche 2021 Fresque sur les murs de l'école journal de l'école
Cordonnier maternelle	Dumiste Restauration de la fresque du peintre Béat Projet vélo (semaine vélo en mai 2020) – animations, atelier repair café,...
Cordonnier primaire	Chorale Orchestre à l'école Fresque (continuité du projet initial) Participation à la programmation culturelle de la Ville
Petit Prince	Spectacle musique et théâtre au Centre culturel 2021-2022 Fresque

Enfin, l'association des Papillons Blancs construit actuellement à Haubourdin une extension du Foyer de Vie les Cattelaines. En 2022, un nouveau bâtiment accueillera 22 logements destinés à des personnes en situation de handicap ayant un projet d'autonomie et un tiers lieu verra le jour également. Cet espace de rencontre comprendra notamment un café bibliothèque, un espace multimédia et d'autres projets verront le jour en partenariat avec les associations d'Haubourdin. En direction des écoles et des Accueils de loisirs, l'association proposera un espace pour partager la Bibliothèque Sensorielle, animée par des jeunes en situation de handicap. D'autres partenariats seront à inventer.

2. Promouvoir le vivre ensemble dans un cadre de vie amélioré

a) des actions citoyennes

Un emploi civique de la Ville d'Haubourdin pourra accompagner les écoles dans la labellisation E3D, dans les ateliers jardinage, l'utilisation de la mare pédagogique, sur les projets autour du développement durable. Des actions sont déjà prévues dans les projets d'école : aménagement de la cour à la Pépinière, jardinage et recyclage à Cordonnier maternelle.

Le **projet national «savoir rouler»** peut se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. L'objectif est que les CM2 puissent à terme se rendre à vélo au collège. La Ville est en train d'étudier les besoins et solutions adaptés à chaque école en matière de garage à vélos. Un partenariat peut s'envisager avec un «repair café» pour la réparation des vélos.

La MEL a commencé en 2020 une expérimentation sur 3 communes autour de la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et a le projet de poursuivre l'expérimentation sur 9 nouvelles communes pendant l'année scolaire 2021-2022. La Ville d'Haubourdin s'est portée volontaire pour ses restaurants scolaires. Cette expérimentation comprend un diagnostic, des pesées, la mise en place d'actions correctives, un bilan.

Participation citoyenne des jeunes (aménagement cadre de vie…). Pendant leur mandat au Conseil de Jeunes, les jeunes élus vont participer aux différentes réflexions sur le cadre de vie (terrains de proximité, avenir des friches industrielles,…).

Mesures d'alternatives à l'exclusion. Des échanges seront menés avec l'Education Nationale pour réfléchir à un dispositif adapté pour les écoles élémentaires. Cela permettrait la continuité avec le collège avec qui une action de ce type est déjà mise en place (La Parenthèse).

b) cadre de vie et la santé

Des satellites adaptés : Suite au constat de sureffectif dans les restaurants scolaires qui nuisait au confort des élèves et aux conditions de travail des agents, des dispositions seront prises en fin d'année 2021. Deux classes de Petit Prince (CM1-CM2 et CM2) iront manger au satellite Salengro. Une quarantaine d'enfants fera la route à pied (10 minutes de trajet) accompagnés par 3 agents. Ainsi la restauration à Petit Prince pourra se faire de nouveau en deux services au lieu de trois.
Prochainement, la salle de location dans le secteur des écoles Cordonnier accueillera la restauration des élèves de Cordonnier maternelle. Le restaurant scolaire initial n'accueillera plus que les élémentaires, ce qui devrait permettre de passer de quatre à deux services.

Sport à l'école. Lancée en association avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, cette initiative propose à chaque enseignant du primaire de consacrer 30 minutes (environ 2024 secondes) par jour à une activité physique, dans le temps scolaire ou périscolaire. Plusieurs académies expérimenteront dès cette année les 30 minutes d'activités physiques et sportives, qui constituent un enjeu de bien-être et de santé essentiel. Le projet doit être à l'initiative de l'école. Une aide de l'éducateur sportif peut être demandée.

Un partenariat peut s'engager entre les temps scolaires et périscolaires. Les indicateurs de santé ne sont pas bons dans le département du Nord en élémentaire. Les élèves ne fréquentent pas forcément les clubs sportifs, ne viennent plus forcément à l'école à pieds. Pour encourager la pratique sportive, outre la mise à disposition de l'éducateur sportif, la municipalité souhaite développer un projet pilote de tracés dans les cours de récréation à Crapet Salengro qui serait ensuite décliné dans les autres écoles.

La sécurisation des écoles, un plan sur 3 ans sera déployé pour équiper l'ensemble des écoles publiques de visiphones et autres modes d'accès adaptés ainsi que tout l'équipement du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

c) L'accompagnement du handicap

Depuis début 2021, **l'association Les Papillons Blancs est « pôle ressources handicap »**. Ce dispositif favorise l'accueil des enfants dans les structures jeunesse de la métropole lilloise et du territoire associatif. Il est développé pour deux ans minimum, en réponse à un appel à projets de la Caf du Nord, qui finance le projet à hauteur de 80%. Le pôle assure une mission d'accueil, d'information et d'orientation auprès des parents :
• Dans la recherche d'un mode d'accueil adapté (crèche, assistants maternels, centres de loisirs, activités de loisirs...).
• Lors de l'accueil de l'enfant pour la mise en place des moyens et conditions adaptées
• Lors d'un changement d'accueil de l'enfant. Par exemple, pour préparer le passage de la crèche à l'école.
• Dans les échanges avec les professionnels.
Le pôle est également chargé de sensibiliser, former et accompagner les professionnels des secteurs de l'enfance, petite enfance et parentalité :
• Une co-construction du projet d'accueil de l'enfant.
• Une mise en relation avec les professionnels sanitaires et médico-sociaux.
• L'animation de temps de sensibilisation ou de formation adaptés à vos besoins.
• Le prêt de matériel, de supports d'animation.
• Une dynamique de réeau pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Le Centre Social propose également un accompagnement spécifique qui se poursuivra les années à venir. Le projet concerne la crèche et les accueils de loisirs. Lors des inscriptions, les familles sont reçues individuellement par la responsable des ACM et peuvent ainsi exposer les difficultés de leur enfant. Des échanges ont eu lieu avec l'animateur référent lorsque les parents viennent récupérer leur enfant. Le Centre social s'appuie sur un travail partenarial avec les institutions (CAMPS Villeneuve Ascq, Jean Itard…). Un animateur supplémentaire par enfant accueilli est recruté pour les ACM.

La Maison de la Petite enfance a intégré dans son règlement de fonctionnement la possibilité d'accueillir les enfants porteurs de handicap. L'équipe va entrer dans un cycle de formation pour la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques mais aussi pour l'accueil des enfants porteurs de Handicap. L'infirmière de l'établissement assurera la mission de référent santé accueil inclusive (obligations loi ASAP).
Un atelier de stimulation est ouvert sur orientation des travailleurs sociaux. Il correspond aux besoins des enfants présentant des difficultés autour du langage pouvant entraîner un parcours scolaire plus complexe. Il s'agit d'un atelier de prévention pour les moins de 3 ans.

La Ville et l'Education nationale poursuivront leur accompagnement des enfants et des familles dans les différents temps scolaires et périscolaires comme décrit précédemment.

3) Garantir la continuité éducative par une dynamique d'acteurs

Le séminaire parentalité organisé en 2018 avait mis en avant l'importance du réseau d'acteurs présents sur le territoire pour répondre aux besoins des 0-25 ans et de leur famille. Les actions s'attacheront donc à s'appuyer sur le travail partenarial et la complémentarité des acteurs. L'école est apparue comme facilitateur de la relation aux familles. C'est pourquoi la plupart des dispositifs dédiés à la parentalité sont connectés au monde et au temps scolaire pour faciliter le fléchage et l'accès de tous aux actions.

a) faciliter la communication

Un guide pour les parents et pour les professionnels. L'élaboration de cet outil a démarré suite aux conclusions du séminaire parentalité de 2018. A cette occasion, le constat a été fait que malgré les nombreux acteurs et dispositifs du territoire, il y avait un manque de visibilité pour les familles et les professionnels. C'est ainsi qu'est naît le GPS, un guide papier et numérique à destination des familles et des professionnels. Il est le fruit de la contribution de tous les acteurs enfance jeunesse du territoire (élaboration de fiches). Il est conçu par la Ville d'Haubourdin. Sa réalisation a été impactée et interrompue par la crise sanitaire. Il verra le jour au cours de la période couverte par ce nouveau Projet Educatif Territorial.

Développement de l'Espace Numérique de Travail.
Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers en relation avec l'école ou l'établissement.
De la maternelle au lycée, les ENT sont utilisés au quotidien dans les classes et participent à la mise en place de situations d'apprentissages favorisant l'autonomie et le travail collaboratif des élèves. Les ENT facilitent aussi la continuité pédagogique entre l'école et la maison, le travail autour de projets pluridisciplinaires et enrichissent les liens avec les familles. La période « Covid » a contribué au développement du mode de collaboration dématérialisée (ENT One). Certaines écoles développent également des blogs de classe.

b) mobiliser les familles

Projet prévention écrans (soutenus par le département et la CAF)
Les projets sont déclinés dans toutes les écoles publiques de la Ville. Ils sont le fruit d'un partenariat étroit avec l'Education Nationale. Les enseignants encouragent la participation des familles selon le besoin identifié.
- les explorateurs du réel, à destination des TPS/PS :
3 ateliers parents enfants avec une psychomotricienne pour prendre conscience de l'influence des écrans sur le développement de l'enfant et la relation parent enfant. En présence d'une psychomotricienne, d'une enseignante et d'une éducatrice de jeunes enfants (agent ville). Mise

en place de deux espaces d'expression parentale pour favoriser un échange de pratique et d'expérience entre parents.

- Les écrans à la veille d'être collégiens :

2 ateliers parents enfants avec l'association « rencontres audiovisuelles », un enseignant et la référente famille 5/10 ans pour échanger sur les pratiques liés aux écrans à la veille d'entrer au collège (temps, d'écran, autonomie, contrôle parental…) et les relations parents-enfants. Mise en place de deux espaces d'expression parentale pour favoriser un échange de pratiques et d'expériences entre parents, le deuxième ayant lieu l'année scolaire suivante, au collège. Cette action est en lien, en amont avec le permis internet des élèves de CM2 et en aval avec les actions de prévention du harcèlement au collège (6ème).

Actions loisirs du centre social. Un atelier parents/ados «Arts plastiques» sera proposé le vendredi de 17h00 à 19h00. Un festival de rue serait organisé en juin (première édition les 11 et 12 juin 2022) avec les familles. Il ferait suite aux ateliers artistiques du dispositif CLAS : théâtre, musique et arts plastiques. Il s'agirait d'organiser avec les parents un week-end convivial intergénérationnel et vecteur de liens sociaux autour d'un évènement culturel.

V/ EVALUATION

Périodicité

Les membres du comité technique se réuniront au minimum une fois par an, pour discuter des projets en cours et vérifier leur conformité avec les attentes :
- l'étude du respect du rythme de l'enfant
- l'analyse des objectifs partagés

Les membres du comité peuvent solliciter une réunion exceptionnelle si un sujet ne peut attendre les temps de concertation prévus.

Outils

Un questionnaire sera adressé aux membres du PEDT en amont de la réunion afin de préparer le temps d'évaluation dédié pendant la réunion.

Quelques exemples d'indicateurs :

• **Pour les acteurs du temps scolaire :**
- lien entre les disciplines scolaires et celles proposées en périscolaire
- évolution des résultats scolaires
- vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage
- nombre d'accidents signalés
- utilisation des locaux

• **Pour les acteurs du temps péri scolaire :**
- temps de déplacement
- disponibilité des locaux et adaptation aux activités
- adaptation des activités au moment de la journée
- alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
- nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- taux de participation des garçons / des filles
- nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année

• **Pour les acteurs du temps extra-scolaire :**
- évolution du taux de fréquentation des structures associatives et municipales culturelles et de loisirs
- évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- taux de fréquentation de l'accueil de loisirs

• **Pour l'ensemble des acteurs :**
- existence et fréquence des temps de concertation
- élaboration de règles de vie collective partagées
- réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

• **Pour les parents :**
- incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
- incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
- motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités

• **Pour la collectivité territoriale :**
- incidence sur la politique éducative

• **Pour le comité de pilotage :**
- nombre de réunions dans l'année
- prise en compte des constats et évaluations émanant de la concertation des acteurs
- ajustements effectués en cours de projet
- compétences des intervenants sollicités
- objectifs atteints totalement, partiellement

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant.
Le comité travaillera sur les préconisations en termes de renouvellement ou avenant chaque année et fera ses propositions à l'autorité territoriale.

CONCLUSION

Le Projet Educatif Territorial vise à intégrer l'ensemble des acteurs et des dispositifs pour donner du sens et de la cohérence à l'ensemble du volet éducatif du territoire en direction des 0 - 25 ans révolus. Il recense la plupart des acteurs, actions et dispositifs et a vocation à évoluer. Ainsi a-t-il intégré le Plan Mercredi.

La politique de la collectivité en matière d'éducation s'appuiera sur ce Projet Educatif Territorial. Cependant, son évolution et la pérennisation de ses actions seront déterminées par les élus selon les priorités en s'appuyant sur une analyse régulière des besoins, des moyens humains, techniques et financiers déployés en interne et par les partenaires extérieurs.

Le Maire d'Haubourdin,
Pierre BEHARELLE

ANNEXE : PLAN MERCREDI

EDITO

Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.
Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.
Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.
Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.
Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

DONNÉES GÉNÉRALES

Nom et prénom de l'élu(e) référent : Marc BUQUET
Fonctions précises : Premier adjoint, en charge des écoles
Adresse administrative : 11 rue Sadi Carnot, CS 70159 – 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone : 03 20 18 36 53
Adresse électronique : affairesscolaires@haubourdin.fr
Périmètre du territoire concerné : Commune d'HAUBOURDIN

ELABORATION DU PROJET

Contribution au PEDT/ Plan Mercredi
Liste des acteurs locaux (dénomination des structures partenaires) contribuant à la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi :
- Pour le PLAN MERCREDI :
Ville d'Haubourdin – Centre Social Le Parc – Education Nationale - CAF
- Pour le PEDT s'ajoutent : UTPAS, foyer Moutatchous, IME, collèges, Lycée, parents d'élèves, association sportives, CAS
Nom et prénom du coordinateur de la collectivité désigné par le maire ou le président de la collectivité : Julie HOUZIAUX
Fonction : Directrice jeunesse, sport, loisirs et culture
Adresse : 11 rue Sadi Carnot, CS 70159 – 59482 Haubourdin cedex
Téléphone : 03 20 18 36 53
Adresse éléctronique : jhouziaux@haubourdin.fr

PUBLICS CONCERNÉS

Nombre total d'enfants concernés par le PEDT/Plan mercredi :
Moins de 6 ans (3-5 ans) : 596 chiffres CAF décembre 2020
Plus de 6 ans (6-11 ans) : 1141 chiffres CAF décembre 2020

NOMBRE ET LISTE DES ÉCOLES FRÉQUENTÉES PAR LES ENFANTS

Ecoles	*Publiques*	*Privées*	*Total*
Maternelles	5	2	7
Elémentaires	4	2	6

Liste des écoles concernées :
Louis Cordonnier maternelle
Louis Cordonnier élémentaire
Groupe scolaire Petit Prince
Maternelle Pierre et Marie Curie
Elémentaire Léo Lagrange
Maternelle La Pépinière
Maternelle Crapet
Elémentaire Salengro
Ensemble La Sagesse - Saint Michel (2 groupes scolaires privés primaires)

ETAT DES LIEUX

Activités périscolaires et extrascolaires existantes (en dehors de celles organisées le mercredi) :

Ville :
- ACM accueil périscolaire de 7h à 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ACM accueil périscolaire pause méridienne : de 11h40/11h50 à 13h30/13h40
- ACM accueil périscolaire de 16h15-16h20 à 19h
- ACM extrascolaire août Ville

Centre social :
- ACM extrascolaires vacances automne, Noël, février, printemps et juillet du centre social

Nombre d'enfants estimé participant à ces activités :

ACM périscolaires Ville
Moins de 6 ans :
- ACM matin : 42
- ACM pause méridienne : 292
- ACM soir : 80

moyenne septembre 2021

Plus de 6 ans :
- ACM matin : 53
- ACM pause méridienne : 475
- ACM soir : 99

moyenne septembre 2021

ACM Août Ville
Moins de 6 ans : 95
plus de 6 ans : 80

ACM Centre social
Février
2/5 ans : 100
6/10 ans : 110
Avril
2/5 ans : 100
6/10 ans : 110

Juillet
2/5 ans : 125
6/10 ans : 180
Toussaint
2/5 ans : 105
6/10 ans : 125
Noël
2/5 ans : 65
6/10 ans : 65

Besoins répertoriés
Solution extension de deux satellites de restauration car sureffectif

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Plan Mercredi
- travail partenarial de qualité et solide
- nouveaux locaux : création d'une nouvelle école
- tissu associatif dense
- Centre social bien implanté dans les quartiers
- investissement fort de la commune
- équipements structurants
- accessibilité tarifs et géographique

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans la mise en œuvre du Plan mercredi
- Exiguïté de certains locaux (satellites) mise en place de solutions à moyens à courts, moyens et longs termes
- recrutement du personnel d'encadrement : campagnes régulières de recrutement
- charges que représente le projet pour la collectivité (masse salariale, aménagements divers)

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT/PLAN MERCREDI

Enjeux éducatifs pour la collectivité
- Garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous par une dynamique d'acteurs, un soutien à la parentalité
- Promouvoir le vivre ensemble : citoyenneté, éducation à l'environnement, intégration, lutte contre les discriminations. Développement de l'autonomie et de l'engagement citoyen, prévention et soutien aux jeunes en difficulté
- Favoriser l'épanouissement de tous en assurant l'accès à une offre éducative diversifiée Eveils culturel, artistique et sportif, accessibilité de l'offre

Objectifs éducatifs du PEDT/PLAN MERCREDI
- Complémentarité éducative des différents temps de l'enfant
- Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse du territoire
- Développement d'activités éducatives de qualité

Articulation avec les projets d'école
- LA REUSSITE DE TOUS : Déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir
- L'EXCELLENCE POUR TOUS : Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant.
- LA PERFORMANCE AU SERVICE DE TOUS

Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire
Convention annuelle de partage des locaux entre la Ville, le Centre Social et les écoles de la Ville.

Indicateurs répondant aux objectifs : Quantitatifs (nombre d'inscrits, participants)
- évolution du taux de fréquentation des structures associatives et municipales culturelles et de loisirs
- évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- taux de fréquentation de l'accueil de loisirs

Effets attendus sur les enfants :
- évolution des résultats scolaires
- participation des enfants aux projets
- baisse des incivilités à l'école et dans les autres temps d'activité
- motivation de l'enfant à participer à des activités, à aller à l'école

Effets attendus sur la politique enfance jeunesse :
- partage harmonieux des locaux
- prise en compte des constats et évaluations émanant de la concertation des acteurs
- développement d'outils de liaison

ARTICULATION DU PEDT/PLAN MERCREDI AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Contrat enfance jeunesse (CAF)
CEJ 2018-2021 sera remplacé par une Convention territoriale Globale

Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLAS porté par le Centre Social Le Parc

Contrat de ville
Contrat de territoire intercommunal (Loos, Emmerin, Haubourdin), contrat de Ville MEL

Quelle articulation, quelle mutualisation des moyens ?
Appui sur les 3 postes de ccordination : moins de 4 ans, 5-11 ans et 11-17 ans

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES LE MERCREDI

Organisation par le Centre Social Le Parc.

Participation financière des familles :

Activités	*Structure/ intervenant*	*Statut de l'intervenant (1,2,3 ou 4)* et qualification*	*Enfants concernés*		*Accès*	*Niveau(x)*	
			- de 6 ans	*+ de 6 ans*		*Initiation*	*Perfectionnement*
Nombre total ACM			***80***	***100***			
Atelier cuisine	Centre Social Le Parc	2		8 par atelier	Gratuit	X	
Atelier jardinage	Centre Social Le Parc	3	10 par atelier	10 par atelier	Gratuit	X	
Ludothèque	Centre Social Le Parc	2 animatrice ludothèque	16 par séance	12 par séance	Gratuit		X
Arts plastiques	Atelier Moon	4			Gratuit	X	
Musique	Mélopie	4	16 par séance	12 par séance	Gratuit	X	
Théâtre	Pieds sur scène	4		12 par séance	Gratuit	X	
Multisports	Centre Social Le Parc	2		16 par séance	Gratuit	X	

** 1 agent territorial (FPT)*
2 salarié
3 bénévole
4 autre

Focus - les mercredis « culte »

Le Centre social met en place une action qui vise à éveiller la curiosité des enfants sur le plan artistique et à déclencher chez eux une sensibilité culturelle.

Le retour à la semaine de quatre jours a permis une journée complète d'activités le mercredi. Cela offre la possibilité d'organiser une sortie culturelle de qualité en groupe restreint, chaque mois sur chaque antenne.

Afin de connaître les envies des enfants, un photo-langage est mis en place. Tous les enfants de 3 à 10 ans sont interrogés sur divers thèmes culturels. Les enfants s'impliquent donc dans le choix des sorties. Grâce au photo-langage le thème de la sortie émerge. Les enfants ayant choisi la sortie y participeront. Les enfants de tout âge pourront participer avec un encadrement et une approche spécifique.

L'accompagnement se fera par des animateurs, des parents et des bénévoles de l'association. Chaque référent de

site sera formé à l'accompagnement culturel.

Parallèlement aux sorties, un artiste local sera invité sur les trois antennes. Il pourra faire une démonstration de son art mais aussi dialoguer avec les enfants. Aucune participation financière supplémentaire ne sera demandée aux familles.

Remarques :
Le Centre social favorise l'accueil des enfants en situation de handicap.

PARTENAIRES ET RESSOURCES DU PROJET

Partenaires institutionnels : CAF – UTPAS – Education Nationale - UDAF

Partenaires associatifs : Centre social, IME Le Frometz, GAP Moutatchous, Clubs sportifs

Autres : Apprentis d'Auteuil, maison de retraite

Place des parents dans le projet : quelle participation ?
- Représentants dans les instances : comité technique PEDT, comité restauration
- appui sur les représentants de parents d'élèves comme vecteur de communication
- actions parentalité : projets Ville écran, première scolarisation, Centre social avec les ateliers éveil toi, …
- temps d'accueil spécifiques dans les ACM

Modalités d'information des familles :
- portail familles
- tracts et affiches
- outil de suivi des enfants
- rendez-vous physiques et téléphoniques

Ressources locales (ressources humaines, ressources matérielles : locaux etc) :
- personnel d'encadrement qualifié
- postes de coordination
- écoles
- équipements structurants de la Ville (antennes Centre Social, salles de sport, lieux culturels,...)
- salles snoezelen dans les écoles pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques

Actions de formation envisagées :
- poursuivre les formations handicap
- l'accompagnement de l'enfant dans le satellite de restauration
- poursuite sessions BAFA, BAFD

BILAN ANNUEL ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quelles sont les modalités d'évaluation envisagées ?

• **Pour les acteurs du temps scolaire :**
- lien entre les disciplines scolaires et celles proposées en périscolaire
- évolution des résultats scolaires
- vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage
- nombre d'accidents signalés
- utilisation des locaux

• **Pour les acteurs du temps périscolaire :**
- temps de déplacement
- disponibilité des locaux et adaptation aux activités
- adaptation des activités au moment de la journée
- alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
- alternance des activités dirigées et des temps en autonomie
- respect des temps de repos et de jeu libre des enfants
- nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
- taux de participation des garçons / des filles
- nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année

• **Pour les acteurs du temps extra-scolaire :**
- évolution du taux de fréquentation des structures associatives et municipales culturelles et de loisirs
- évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux
- taux de fréquentation de l'accueil de loisirs

• Pour l'ensemble des acteurs :
- existence et fréquence des temps de concertation
- élaboration de règles de vie collective partagées
- réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

• **Pour les parents :**
- incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
- incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
- motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités

• **Pour la collectivité territoriale :**
- incidence sur la politique éducative

• Pour le comité de pilotage :
- nombre de réunions dans l'année
- prise en compte des constats et évaluations émanant de la concertation des acteurs
- ajustements effectués en cours de projet
- compétences des intervenants sollicités
- objectifs atteints totalement, partiellement

Selon quelle périodicité ?

Lors des comités techniques du Projet Educatif territorial.

Des outils d'évaluation sont-ils prévus ? Lesquels ?

A définir avec le comité technique prévu en novembre.

Fait à Haubourdin, le 9/12/2021

Le représentant légal de la collectivité

Le Maire
Pierre BEHARELLE